OPINION

DE

MARVAUD,

Membre de la députation de la Charente,

SUR LA LIBERTÉ DE LA PRESSE (1).

Séance du 27 prairial an 7.

REPRÉSENTANS DU PEUPLE,

Si jamais j'ai desiré de paroître à la tribune nationale avec cette dignité que réclame la majesté du sénat français ; si jamais j'ai ambitionné de posséder les talens éminens de l'orateur, c'est dans ce moment où profondément affecté des dangers de la patrie, il devient indispensable à un représentant du peuple d'exprimer ses sentimens avec ce haut degré d'énergie qui doit les faire passer en traits de feu dans l'ame de tous les

---

(1) La clôture de la discussion m'ayant empêché d'obtenir la parole, j'ai cru devoir faire imprimer mon opinion, afin de faire connoître mes principes, et les motifs qui m'ont déterminé à voter pour le rapport de l'article XXXV de la loi du 19 fructidor.

Français, et leur faire sentir la nécessité urgente de déployer aux yeux de l'univers tous les moyens d'une nation grande et généreuse, qui met au rang de ses devoirs les plus précieux celui de conserver la gloire qu'elle s'est acquise par la conquête de sa liberté.

Oui, citoyens représentans, c'est une triste vérité que nous devons tous sentir, la liberté française est menacée; et si vous temporisez encore quelques instans à prendre les grandes mesures nécessaires pour la conserver, il ne sera plus en votre pouvoir de les employer avec succès : et la liberté française, ce dépôt précieux qui vous a été confié, qui a coûté tant de sacrifices à la nation; ce dépôt dont vous vous êtes rendus responsables à la face de toutes les nations, notre chère liberté est perdue pour jamais!

Cette idee déchirante, citoyens collègues, s'est présentée sans doute à votre imagination, accompagnée des tableaux hideux de carnage et de destruction, et vous avez déja frémi d'horreur de cet envisagement affreux!

Chacun de nous, je me plais à le croire, s'occupe, dans ce moment de crise, à rechercher les moyens les plus propres à sauver la république des dangers qui la menaçent : mais ces dangers, il faut les connoître; il faut en apprécier la nature, afin de pouvoir appliquer les mesures capables de les faire cesser. Ces dangers, ne le croyons pas, citoyens représentans, ces dangers les plus imminens ne sont pas dans ces hordes de barbares qui menacent d'envahir la terre de la liberté. Le peuple français, ce grand peuple, a prouvé par son courage combien la rage de ses ennemis est impuissante par la force des armes : mais les plus grands dangers, les dangers pressans qui menacent de nous anéantir, sont tous au milieu de nous! dans le sein même la République! ces dangers enfin consistent dans

une démoralisation presque générale et concertée par les ennemis de la patrie ; dans une subversion combinée de l'esprit public, dans le désordre calculé de l'administration générale des finances, afin d'entraîner par une suite nécessaire le mécontentement général du peuple français.

La nation française a déployé la plus grande énergie pour rompre ses fers ; ils sont brisés sans doute, mais elle en porte encore l'empreinte ; et les anciens préjugés, plutôt comprimés que détruits, nous menacent sans cesse de reprendre leur empire.

Profondément pénétrés, comme vous devez l'être, citoyens représentans, de la nécessité urgente de faire cesser la situation difficile où se trouve la patrie, vous devez placer alors au rang des premières mesures celles qui peuvent tendre à faire une guerre à outrance aux malveillans, aux intrigans et aux fripons. La première, la plus efficace, la seule sans laquelle vous ne pourriez jamais atteindre ce but si desirable ; celle enfin qui doit avoir l'initiative sur toutes les autres, c'est la liberté de la presse. Et, je ne craindrai pas de le dire, citoyens représentans, le manteau de l'autorité qui a couvert la liberté de la presse a été le crêpe funèbre qui a voilé la liberté morale et politique de tous les peuples ! . . . Je dirai plus, citoyens représentans, l'état de stupeur qui se manifeste parmi tous les citoyens ; la difficulté qu'ils ressentent de s'exprimer avec cette fierté qui doit être l'appanage des hommes libres, n'annoncent déja que trop que le bout de la chaîne de l'esclave s'est déja glissé jusqu'à l'ame de tous les Français, et que nous sommes sur le point de la voir enchaînée toute entière. Eh bien ! citoyens représentans, cet état de stupeur, nous ne le devons qu'à la seule suspension de la liberté de la presse.

Le Corps législatif n'auroit jamais dû perdre de vue

que c'est à la liberté de la presse que la France doit sa régénération. Si les malveillans en ont tiré quelque avantage, nous ne devons pas oublier les résultats précieux qu'elle nous a procurés sous l'empire même du despotisme. Alors aussi, on qualifioit d'écrits incendiaires et calomnieux ces productions hardies dont les traits brûlans ont enfin allumé le flambeau sacré de la liberté. Ainsi, et depuis trop long-temps, on qualifie de mouvement anarchique l'énergie des vrais républicains. Eh quoi ! sous l'égide d'une constitution dont les sages dispositions attestent la bienveillance du peuple qui l'a acceptée, on veut nous faire craindre le développement des maximes empoisonnées de l'anarchie ; et c'est au milieu des représentans choisis par ce peuple généreux et bienfaisant qu'on a l'impudence de signaler les élémens de corruption qui doivent produire le renversement de cette constitution que nous avons juré de défendre jusqu'à la mort. C'est ainsi que les ennemis de la République tentent de mettre en action les moyens de détruire dans la représentation nationale les principes de toute passion énergique et publique, en appliquant au courage du sénat français la teinte affreuse du crime.

Je ne crains pas de le dire, citoyens représentans, il est plus que temps de faire cesser cet état continuel d'anxiété sur la situation politique du peuple français et sur le dévouement de ses fidèles représentans ; il faut qu'une loi sévère bannisse à jamais ces qualifications odieuses, qui donnent aux ennemis de la liberté des moyens si puissans de diviser et de corrompre : on ne doit connoître enfin, au milieu de la grande nation, que de bons ou de mauvais citoyens, ceux qui exécutent ponctuellement la loi ou qui la violent ; il faut que les opinions républicaines soient respectées ; il faut en même temps que des lois sévères atteignent tous les coupables et tous les genres de crimes.

On croit vous en imposer sous prétexte d'un systême combiné d'anarchie ; on veut enfin vous faire croire à la résurrection d'un Robespierre et de ses sicaires, de ces hommes atroces qui, en se parant du masque de la vertu, ont couvert la France de tous les excès du crime. Non, citoyens représentans, vous ne croirez jamais au renouvellement de semblables horreurs ? Croyons plutôt aux dispositions généreuses de tous les Français, nous qui, dans les premières époques de la révolution, avons vu la France sans lois, sans magistrats, sans force qui la contienne et la dirige, et sachant pourtant se contenir et se diriger par la seule force du sentiment ou du desir de l'ordre. Que l'on cherche dans les histoires humaines quelqu'autre exemple d'un aussi grand empire, où tous les citoyens, armés, et livrés pour toute règle à leurs passions, aient conspiré si long-temps à se conserver plutôt qu'à se détruire. Pourquoi donc dans ce moment où un régime constitutionnel et bienfaisant est établi, vient-on nous crier sans cesse et d'une manière si injurieuse au peuple français: Il ne faut plus d'anarchie en France ? Quoi donc ! si la seule morale et l'habitude du travail ont pu contenir les classes les moins aisées des citoyens ; si la seule puissance de la morale a pu réprimer les autres, que doit-on penser qu'il arrivera lorsque les lois soutiendront ces hommes de toute leur énergie ? Dans les temps désastreux de la monarchie, le peuple français fut toujours connu par sa soumission à des lois vicieuses et tyranniques : est-ce un motif d'augurer sa révolte contre des lois sages et un régime bienfaisant ? S'il est vrai que les peuples aient leurs caractères comme les hommes, croyons qu'ils sont également invariables pour les peuples comme pour les individus. Le caractère est un cercle autour duquel les hommes peuvent tourner, mais d'où ils ne peuvent jamais sortir ; et soyons bien

sûrs que le Français, naturellement généreux et bienfaisant, quoique léger, impétueux, prompt à censurer, à murmurer même, sera toujours le peuple le plus religieux observateur des lois. Que la qualification odieuse d'anarchiste, si souvent répétée en haine de la liberté, soit donc abandonnée pour toujours aux gouvernemens tyranniques de Russie, d'Angleterre et d'Autriche, et qu'elle soit à jamais bannie du vocabulaire français.

Les différentes crises de la révolution, en présentant les hommes sous toutes les faces, ont dû éclairer tous les bons citoyens ; ils ont dû s'appercevoir que le véritable régulateur de leur conduite doit être la loi ; ils n'ont que trop senti combien il est dangereux de suivre l'impulsion de tel ou tel parti qu'ils présumoient le meilleur. L'expérience ne leur a que trop démontré les dangers de s'abandonner à l'influence des opinions particulières ; et tous sont obligés de convenir que la véritable boussole du bon citoyen est la constitution ; que le meilleur thermomètre de la conduite politique d'un citoyen en général est la délicatesse et la probité. Ces principes posés, il n'est pas difficile de raisonner sur les événemens, et de juger les hommes qui ont figuré et qui figurent encore sur la scène politique. Qu'il ne soit donc plus question de tels ou tels hommes ; que toute considération particulière cesse ; que la probité et la loi soient seules à l'ordre du jour ; qu'il n'y ait plus d'autre point de ralliement que la constitution de l'an 3 et le bonheur public. C'est ainsi que les factions seront anéanties ; c'est à l'aide de ce régulateur fidèle ; c'est à ce signe certain que la conduite des hommes, quelque poste qu'ils occupent, sera jugée avec une juste impartialité par tous les bons citoyens.

Pour nous faire redouter la liberté de la presse, on nous présente les effets désastreux qui en ont résulté avant le dix-huit fructidor. Mais, citoyens représen-

tans, outre que l'esprit qui anime le Corps législatif et le Directoire est dans une situation différente qu'il étoit alors, il n'est personne qui ne sente que les moyens qui furent employés par le royalisme sont connus et usés; il n'est aucun Français qui ne soit convaincu maintenant des intentions perfides que les royalistes manifestèrent à cette époque, et qui ne soit en conséquence bien disposé à s'en garantir. Nous ne pouvons aussi nous dissimuler qui si c'est à l'aide de la liberté de la presse que les royalistes ont obtenu quelques succès éphémères, c'est à cette même liberté que nous devons la réussite des moyens qui furent employés pour déjouer leurs projets liberticides; et si la liberté de la presse a été utile à la République, malgré la protection accordée alors aux royalistes pour en abuser, quels bons effets ne devons-nous pas en attendre en faveur de la cause sacrée de la liberté, lorsqu'elle sera secondée de tous les moyens du Corps législatif et du Directoire, pour la faire tourner à l'avantage de la patrie.

BAUDOUIN, imprimeur du Corps législatif, place du Carrousel, N°. 662.